

# CROWDFUNDING UNE PLATEFORME MONÉGASQUE EN LIGNE

Monaco a désormais sa plateforme de financement participatif. Lancé le 14 septembre par Sébastien Prat et Frédéric Farsetti, le site [www.monacocrowdfunding.com](http://www.monacocrowdfunding.com) donne la possibilité aux associations, aux entreprises, et aux particuliers de récolter des fonds sur Internet pour financer leurs projets. **PAR SABRINA BONARRIGO**



## « CHALLENGE »

C'est par « goût du challenge » que les deux fondateurs du site ont décidé de se lancer dans ce projet. « Nous avons constaté que le financement participatif était absent à Monaco et que nous serions les premiers à lancer une telle plateforme. Nous avons été très bien accueillis par le Monaco Welcome and Business Office (MWBO) qui nous a guidés et aidés pendant deux mois à monter le projet. » Il faut dire que le potentiel en Principauté est réel : le territoire monégasque compte en effet « 110 associations gouvernementales, 5 500 entreprises, et 1 200 start-up », rappellent ces deux anciens salariés d'un grand groupe d'assurance. D'ailleurs, pour eux, pas de doute : le crowdfunding correspond à un « vrai besoin » à Monaco. Notamment pour les entreprises qui souhaitent financer un projet spécifique : « Ici, il y a énormément d'entreprises. Mais leur principal problème, c'est d'obtenir un financement. Il y a très peu de banques commerciales à Monaco. Cinq seulement font du prêt à l'entreprise. » Même logique pour les jeunes entrepreneurs qui souhaitent créer une start-up. Le crowdfunding peut devenir pour eux un parfait coup de pouce financier. « En Principauté, les aides financières aux start-up ne débutent qu'à partir de la première année d'existence. Par conséquent, les créateurs doivent se débrouiller pendant 12 mois pour trouver un financement. C'est sur cette période charnière, « d'amorçage », que le crowdfunding peut donc être un vrai plus. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles la direction de l'expansion économique a encouragé notre projet. »

## COMPLÉMENTAIRE

Sébastien Prat et Frédéric Farsetti l'assurent : le crowdfunding n'a pas vocation à remplacer les circuits de financement traditionnels existants. Il s'agit simplement « d'une offre complémentaire. D'ailleurs, ce financement collaboratif peut tout à fait se faire en com-

**P**ermettre aux internautes de devenir des mécènes... C'est toute la philosophie du crowdfunding. Le financement participatif, qui cartonne depuis déjà des années à l'international <sup>(1)</sup>, débarque enfin à Monaco, grâce à deux hommes : Sébastien Prat et Frédéric Farsetti. Ces deux Français, installés à Nice et à Cannes, ont en effet créé la première plateforme monégasque de financement participatif : [www.monacocrowdfunding.com](http://www.monacocrowdfunding.com). En ligne depuis le 14 septembre, le site a une ambition claire : mettre en relation des porteurs de projets en quête d'argent (associations, entreprises ou particuliers), avec des internautes désireux de prêter, d'investir ou de donner une partie de leurs économies.



Sébastien Prat  
et Frédéric Farsetti

## LE CROWDFUNDING N'A PAS Vocation À REMPLACER LES CIRCUITS DE FINANCEMENT TRADITIONNELS. IL S'AGIT « D'UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE »

plément d'un prêt bancaire traditionnel. » Et pour les associations monégasques, le financement participatif peut aussi présenter de vrais atouts. Non seulement pour concrétiser encore plus de projets, mais aussi les faire connaître à un très large public. « Le crowdfunding sert aussi de publicité à une association. C'est une vitrine supplémentaire. D'autant que les projets sélectionnés seront également diffusés sur les réseaux sociaux. »

En revanche, si vous comptiez sur le crowdfunding pour financer vos vacances ou réparer votre voiture... vous avez tout faux. Les deux fondateurs étudient au peigne fin la viabilité, la pertinence et l'innovation de chaque projet. Et demande bien sûr des garanties financières : « On va notamment vérifier la solidité financière de l'entreprise. Dans le cadre d'un prêt par exemple, on va s'assurer qu'il y ait une capacité de remboursement de l'entreprise. C'est une des raisons pour lesquelles on demandera aux experts comptables une attestation financière de l'entreprise. De manière à ce qu'ils nous certifient que les éléments financiers transmis soient bien exacts. On s'assure également que la somme à collecter ne soit pas démesurée par rapport au projet présenté. »

bonarrigo@monacohebdo.com

@sabrinarbonarrigo

(1) En France, on compte 56 plateformes de crowdfunding. « Une sur deux est véritablement active. Sur l'ensemble des plateformes actuellement existantes, un projet sur deux n'atteint pas la somme requise », estiment Sébastien Prat et Frédéric Farsetti.

## → LE CROWDFUNDING EN QUESTIONS :

### QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET ?

Les associations monégasques référencées au département de l'Intérieur. Les entreprises monégasques, mais aussi celles installées dans le bassin méditerranéen. Les particuliers peuvent aussi présenter un projet personnel.

### QUELS TYPES DE FINANCEMENT SONT POSSIBLES ?

Les financements peuvent prendre la forme d'un don, d'un apport en capital, ou d'un prêt, avec ou sans intérêt.

### QUE SE PASSE-T-IL SI LA SOMME N'EST PAS COLLECTÉE ?

Lorsque le financement n'est pas atteint, toutes les sommes sont restituées. Chaque contributeur récupère entièrement sa mise. Les fondateurs du site ne gagnent de l'argent que si le montant de la collecte est atteint. A noter que la plateforme est adossée à une entreprise de paiement en ligne. Les collectes ne passent donc pas par les comptes de l'entreprise, mais par un organisme financier à part.

### QUELS TYPES DE CONTREPARTIES LES DONATEURS PEUVENT OBTENIR ?

La contrepartie est facultative. Elle a très souvent un rapport avec la nature du projet. Exemples : un disque offert pour le financement d'un projet musical, un séjour offert pour un don supérieur à 1 000 euros sur un projet de rénovation immobilière, ou encore, apparaître au générique de fin d'un film pour une collecte de financement cinématographique...

## → LES ORIGINES ANCIENNES DU CROWDFUNDING

On pourrait croire que le financement participatif est une pratique récente née avec Internet. Et pourtant non. Une des premières opérations de crowdfunding a été... le financement de la statue de la Liberté. « Le financement s'est effectué en deux fois. Il y a eu d'abord un appel à l'épargne publique en France pour financer la statue en elle-même. Lorsqu'Auguste Bartholdi (1834 - 1904) l'a conçue, on s'est aperçu qu'il fallait construire aussi un socle. Ce sont alors les Américains qui ont effectué une levée de fonds pour le financer », rappellent Sébastien Prat et Frédéric Farsetti. La statue de la Liberté est donc née de deux crowdfunding. L'un en France, l'autre aux Etats-Unis. De la même manière, la Sagrada Familia à Barcelone a pu être financée et érigée grâce à de généreux donateurs.